

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE TÉMISCOUATA

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée régulière de la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata tenue au deuxième étage de l'Hôtel-de-Ville de Dégelis, le 19 juin 2018 à 19:30 heures.

PRÉSENCES : M. Jean-Guy Roussel (Biencourt), M. Yves Lebel (Dégelis), Mme Nadia Sheink (Lac-des-Aigles), M. Fernand Albert (Lejeune), Mme Linda Lévesque (Packington), M. Simon Bolduc (Pohénégamook), M. Claude H. Pelletier (Rivière-Bleue), M. Keven Lévesque Ouellet (St-Elzéar-de-Témiscouata), M. Alain Dubé (St-Eusèbe), M. Richard F. Dubé (St-Honoré-de-Témiscouata), Mme Pierrette Pelletier (St-Jean-de-la-Lande), Mme Chloé Ouellet (St-Juste-du-Lac), M. Gilles Pelletier (St-Louis-du-Ha! Ha!), M. Alain Malenfant (St-Michel-du-Squatec) et M. Jean-Pierre Ouellet (St-Pierre-de-Lamy), tous membres du conseil d'administration et formant quorum sous la présidence de M. Gilles Garon (Témiscouata-sur-le-Lac).

Assistent également Mme Jacinthe Potvin, M. Thomas Ruest-Gagné et M. Maxime Groleau (RIDT).

1) **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La lecture de l'ordre du jour est effectuée par M. Gilles Garon.

Il est proposé par M. Claude H. Pelletier, appuyé par M. Fernand Albert, d'adopter l'ordre du jour et de garder le point varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2018-1289

2) **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RENCONTRE RÉGULIÈRE**

M. Maxime Groleau effectue la lecture du dernier procès-verbal et en fait un suivi, pour la rencontre tenue le 16 mai 2018.

M. Gilles Garon demande aux membres s'ils ont des questions ou commentaires.

Il est proposé par M. Gilles Pelletier, appuyé par Mme Nadia Sheink, et résolu que le procès-verbal de la rencontre du 16 mai 2018 soit accepté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2018-1290

3) **COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

Mme Jacinthe Potvin effectue la lecture des comptes payés et à payer.

Il est proposé par M. Simon Bolduc, appuyé par M. Jean-Guy Roussel, que les listes suivantes des comptes payés et à payer soient acceptées.

COMPTES PAYÉS AU 19 JUIN 2018

Desjardins vers Banque Nationale RIDT	50 000.00 \$
Pelletier Gilles	31.01 \$
Bell Canada	809.89 \$
Bell Mobilité	30.93 \$
Hydro-Québec	6 773.25 \$
Total payés	57 645.08 \$

COMPTES À PAYER AU 19 JUIN 2018

Acklands Grainger Inc	244.90 \$
Agat Laboratoires	5 582.96 \$
Albert Fernand	31.01 \$
Banque Nationale	676.32 \$
Bell (ligne watt)	55.48 \$
Bolduc Simon	64.00 \$
Bonenfant Jean-Jacques	22.00 \$
Caisse Pop. des Lacs de Témiscouata	804.44 \$
Caisse Pop. de St-Juste-du-Lac	497.12 \$
Caisse Pop. du Transcontinental	531.40 \$
Centre Esthétique Automobile	172.46 \$
Clément St-Pierre	11.00 \$
Conception GB	137.97 \$
Conteneurs KRT Inc	63 450.60 \$
Daniel Rousseau Inc	813.27 \$
Dicom Express	315.05 \$
Dubé Alain	23.00 \$
Électronique Mercier	64.33 \$
Équipement de Protection du Témis	16.10 \$
Financière Banque Nationale	1 727.92 \$
Garage Ghislain St-Pierre	4.69 \$
Garage Michel Morin	228.80 \$
Garon Gilles	23.00 \$
Groupe Coopératif Dynaco	195.24 \$
J.A. St-Pierre	106.83 \$

Jacques Ouellet	22.50 \$
La Buanderie de Rivière-du-Loup Ltée	51.74 \$
La Capitale assurance	3 646.43 \$
Laboratoire Biologie Aménagement	105.78 \$
Lamontagne ruche	340.07 \$
Les Pétroles R. Turmel Inc	4 626.63 \$
Lévesque Ouellet Keven	41.00 \$
Malenfant Alain	49.01 \$
Master Card	2 089.94 \$
MonBuro.ca	149.46 \$
Municipalité de Dégelis	1 679.45 \$
Northwest Tires Inc	830.40 \$
Nortrax Québec Inc	901.24 \$
Nova Envirocom	881.63 \$
Ouellet Jean-Pierre	55.01 \$
P. Beaulieu Électrique	348.32 \$
Pelletier Claude	49.01 \$
Peterbilt Québec est Ltée	87.01 \$
Pétroles JMB	512.68 \$
Picard Réjean	454.72 \$
Pièces Témis Inc	68.11 \$
Poirier François	23.00 \$
Roger A. Pelletier Inc	86.13 \$
Services sanitaires A. Deschesnes Inc	115 291.85 \$
Sheink Nadia	64.00 \$
Simetech Environnement Inc	37 325.80 \$
Société V.I.A. inc	13 399.12 \$
Spécialités Marcel Morin Inc	205.85 \$
St-Pierre André	71.09 \$
Transport Guy Levasseur Inc	1 580.92 \$
Usinage industriel Dégelis	20.41 \$
Total à payer	260 858.20 \$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2018-1291**

4) **ADMINISTRATION**

a) **Démission du conseil d'administration**

M. Gilles Garon remet aux membres sa démission à titre de délégué de la ville de Témiscouata-sur-le-Lac et de président de la RIDT. Cette démission sera effective à compter de la fin de la présente rencontre et M. Garon quitte des fonctions de maire de la ville le 27 juin prochain.

Il remercie tous les membres présents pour leur implication dans la cadre de leur fonction à la RIDT et souligne l'importance des dossiers en cours tout en mentionnant la bonne entente et le climat de travail autour de la table de ce conseil.

Il est proposé par M. Simon Bolduc, appuyé par M. Fernand Albert, d'accepter la démission de M. Gilles Garon.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2018-1292**

b) **Tri et mise en marché des matières recyclables – Demande de dispense au MAMOT**

ATTENDU que les matières recyclables provenant des municipalités du Témiscouata sont traitées par la Société VIA inc. à Rivière-du-Loup depuis le début des années 2000 et que la qualité du service a toujours été très élevée.

ATTENDU que lors des derniers appels d'offre effectués pour le traitement des matières recyclables, seuls deux soumissionnaires exploitant des centres de tri dans la région (Rivière-du-Loup et St-Pascal) avaient déposé des offres.

ATTENDU qu'actuellement, le centre de tri de la Société VIA situé à Rivière-du-Loup est le seul dans la région. Les autres centres de tri étant situés beaucoup plus loin (Lévis, Mont-Joli ou Grande-Rivière) et ne sont pas en capacité d'accueillir les tonnages de la RIDT.

ATTENDU que le transbordement de matières recyclables vers des centres de tri plus éloignés occasionnerait des coûts importants pour les contribuables du Témiscouata sans apporter de plus-value au tri des matières.

ATTENDU que de nombreux centres de tri de la province subissent des problèmes de débouché et de finance à la suite de la fermeture du marché chinois pour les matières recyclables.

ATTENDU que la Société VIA souhaite apporter des améliorations significatives à son centre de tri régional de Rivière-du-Loup par des investissements importants, les tonnages issus du Témiscouata y représentant près de 25 % de l'apport.

ATTENDU que le coût de traitement pour les matières qui est prévu dans le projet d'entente est raisonnable et justifié et que les termes de l'entente permettent une révision de ce coût en fonction de la dynamique du marché des matières recyclables.

ATTENDU que la Société VIA favorise l'intégration et la formation de personnes ayant des limitations fonctionnelles à son centre de tri de Rivière-du-Loup mais aussi à l'atelier de traitement de la tubulure à Dégelis, dans le Témiscouata.

ATTENDU que l'article 573.3.1 de la Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q., chapitre C-19) accorde au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation de Territoire le pouvoir d'autoriser une municipalité à conclure un contrat sans demander de soumissions, et ce, aux conditions qu'il détermine.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard F. Dubé, appuyé par M. Simon Bolduc, que le conseil autorise le président à demander pour et au nom de la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata (RIDT) une demande d'autorisation au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire, conformément aux dispositions de l'article 573.3.1 de la Loi sur les Cités et Villes, afin qu'il autorise la RIDT à conclure, aux conditions qu'il déterminera, un contrat de tri et de mise en marché de matières recyclables avec la Société VIA inc. sans demander de soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2018-1293

Il est proposé par M. Yves Lebel, appuyé par M. Alain Dubé, si la RIDT n'a pas l'autorisation du MAMOT de conclure un contrat de gré-à-gré avec la Société VIA, d'autoriser le directeur général à effectuer un appel d'offre public pour le tri et la mise en marché des matières recyclables selon les modalités prévues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2018-1294

c) Mandat au Ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code Municipal

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite

ATTENDU QUE les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances

ATTENDU QUE l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci

Il est proposé par M. Jean-Pierre Ouellet, appuyé par Mme Pierrette Pelletier, que, conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2018-1295

d) Mise à jour du programme SST

La RIDT fait partie d'une mutuelle de prévention et possède un programme de prévention en SST. Parmi les objectifs de son plan d'action, la RIDT doit élaborer une politique en santé et sécurité du travail. La politique précédente est déjà en vigueur mais date d'avril 2011.

Il est proposé par M. Keven Lévesque Ouellet, appuyé par Mme Pierrette Pelletier, que le conseil d'administration réitère la politique de santé et sécurité au travail qui s'applique aux activités des employés de la RIDT. Celle-ci est la suivante :

La RIDT a comme valeur la protection de la santé, de la sécurité et du bien-être de ses employés. Notre but en SST consiste à éviter et à réduire les risques et les lésions professionnelles en assumant une gestion efficace de l'ensemble du dossier santé-sécurité. À cette fin, la RIDT s'engage à :

Se conformer à toutes les exigences des lois et règlements qui régissent la santé et la sécurité au travail dans son organisation;

Allouer toutes les ressources nécessaires pour assurer et promouvoir la santé et la sécurité de ses employés(es) et des personnes susceptibles d'être liées aux activités de la RIDT;

Élaborer un programme de prévention en santé et sécurité afin de se conformer à ses obligations légales. La RIDT entend utiliser différents mécanismes et moyens de prévention à sa disposition.

Fournir aux employés(es) un lieu de travail sécuritaire. Implanter et surveiller le programme de santé et sécurité mis en place dans tous les lieux de travail de la RIDT en s'assurant que tous les employés(es) exécutent correctement et en toute sécurité leurs tâches.

En retour la RIDT s'attend à ce que tous les employés(es) connaissent les mesures et les règles de sécurité, qu'ils accomplissent leur travail avec soin et attention, et surtout que leur santé et sécurité ainsi que celle de leurs collègues soient leur préoccupation première.

Une très grande vigilance est nécessaire pour maintenir un environnement de travail sécuritaire. Chaque employé(e) doit rapporter toutes situations ou pratiques non sécuritaires observées à travers les opérations de la RIDT. Il est important que chacun des employés(e) comprenne et soutienne la politique de santé et sécurité au travail et coopère avec la direction afin d'éliminer les accidents et les maladies professionnelles.

La RIDT, par son équipe de travail, veut bâtir un environnement de travail sécuritaire et sain pour tous.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-1296

e) Régime de compensation sur le recyclage – Déclaration de coûts 2017

La déclaration des coûts et tonnages 2017 devait être faite avant le 30 juin 2018 sur le portail de Recyc-Québec. RCGT vient de transmettre le rapport de l'auditeur à la RIDT pour finaliser le dossier et le tout est maintenant complété.

En 2016, la RIDT se situait dans le groupe 5 et avait un facteur de performance (facteur Pe) de 2,65. Le facteur du groupe étant de 3,27 ce qui signifie que le service mis en place pour les matières recyclables par la RIDT était plus performant que le comparable de ce groupe.

Ce calcul du facteur Pe est basé sur le coût à la tonne pour rendre le service (641 090 \$ pour 2 276 tonnes et 20 028 habitants). La RIDT peut donc recevoir le maximum possible en remboursement de coûts pour les services de recyclage soit 96,3 % des coûts déclarés.

Pour 2017, selon les coûts déclarés, le taux de compensation devait être stable à 96,3 % des coûts déclarés s'il n'y a pas de changement dans les méthodes de calcul.

5) PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – MATIÈRES ORGANIQUES

a) Gala de l'entreprise

La RIDT est associée au Gala de l'entreprise de la SADC depuis de nombreuses années comme partenaire associé. Le coût de ce partenariat est de 1 500 \$ qui est pris dans le budget de communication de la RIDT.

Les membres du conseil sont en accord avec cette association et souhaiterait que la SADC mentionne les efforts en développement durable effectuée par une entreprise lors de la remise du prix associé à la RIDT.

b) Renouvellement entente projet SAE – Biens réutilisables

Le projet mené par Service Accès Emploi pour la mise en valeur des biens usagés provenant des écocentres arrive presque à la fin de sa première année. Les objectifs poursuivis par cet organisme, notamment le développement de l'employabilité et la mise à disposition de biens à prix modiques, sont atteints.

Du côté de la RIDT, les objectifs visés dans le PGMR en vigueur sont de favoriser le réemploi de biens et de meubles, de faciliter la gestion de ces matériaux dans les écocentres et de travailler de concert avec un organisme régional pour mettre en place ces mesures.

Les tonnages de matériaux gérés sont inférieurs à ce qui était évalué au début par la RIDT mais leur nombre et le volume utilisé pour les entreposer est très important et plus conséquent. L'organisme a d'ailleurs dû trouver des locaux beaucoup plus grands que prévu pour tout recevoir.

La clientèle est au rendez-vous et de plus en plus de citoyens vont à la boutique du réemploi pour y acheter des biens usagés.

Un rapport de suivi du projet sera déposé à la RIDT durant l'automne par Service Accès Emploi. Il permettra de disposer des chiffres à jour pour la première année du projet.

Il est proposé par M. Richard F. Dubé, appuyé par M. Claude H. Pelletier, que suite à la réception du rapport annuel du projet de mise en valeur des biens usagés, la RIDT verse à l'organisme Service Accès Emploi l'ensemble du montant prévu comme soutien financier pour la première année d'opération et ce sans tenir compte du tonnage pris en charge pour cette période.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-1297

M. Maxime Groleau présente le projet d'entente avec Service Accès Emploi, rédigé suite à la première année d'opération de la boutique de mise en valeur des biens usagés.

Cette entente vise à soutenir financièrement la mise en valeur des biens usagés provenant des écocentres de la RIDT et sera en vigueur du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019.

Il est proposé par M. Simon Bolduc, appuyé par M. Fernand Albert, que la RIDT entérine l'entente déposée et autorise le Président et le Directeur général à la signer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-1298

c) **Séances d'information sur le compostage**

Dans le cadre du projet des Jardins Collectifs : Un jardin pour demain, la RIDT propose à la population des ateliers gratuits sur le compostage

La RIDT a mandaté le formateur François Lamontagne pour qu'il explique comment faire du compost à la maison ou en groupe dans un jardin collectif.

Toute la population a été conviée à se joindre à l'une des formations suivantes

- Squatec mercredi 6 juin de 18h00 à 20h00, aux jardins communautaires, en arrière de la polyvalente
- Packington mercredi 13 juin de 18h00 à 20h00, au 115 rue Soucy
- Lac-des-Aigles jeudi 14 juin de 18h00 à 20h00, salle du conseil, édifice de la bibliothèque municipale
- Pohénégamook mercredi le 27 juin de 18h30 à 20h30, à l'écocentre
- Rivière-Bleue mercredi 4 juillet de 18h00 à 20h00 à la bibliothèque, rue des Pins
- Saint-Louis mardi 10 juillet de 18h00 à 20h00 à la salle municipale 95, rue St-Charles

d) **Utilisation des conteneurs à chargement avant – Cadre d'interventions**

Depuis le début du service de collecte en conteneur à chargement avant l'an 2000, aucune règle claire n'a été établie afin de déterminer selon quels paramètres les conteneurs devaient être utilisés. Depuis ce temps, les politiques gouvernementales, les objectifs poursuivis par le PGMR et les services de la RIDT ont évolué si bien que des paramètres d'utilisation plus précis sont désormais requis.

Ces paramètres doivent cerner les enjeux tels que la sécurité lors de la collecte, le contrôle des coûts d'exploitation et la diminution des quantités enfouies. La détermination de paramètres servira non seulement à circonscrire les nombreux problèmes de conformité des conteneurs (cuve percée, châssis tordu, couvercle manquant...), mais aussi à évaluer la pertinence de verrouiller certains conteneurs ou de les remplacer par des bacs roulants.

M. Thomas Ruest-Gagné présente aux membres le document synthèse qui permettra de poser un diagnostic sur chaque site utilisant des conteneurs actuellement ou à venir.

Il est proposé par M. Jean-Guy Roussel, appuyé par M. Gilles Pelletier, que la RIDT entérine le document synthèse et les paramètres qui encadrent la mise en place et l'utilisation des conteneurs. Chaque municipalité sera informée des nouvelles règles en vigueur et chaque site utilisant des conteneurs sera évalué pour voir s'il cadre avec ces règles.

Advenant des non-conformités avec des sites existants, les utilisateurs devront effectuer les modifications requises dans les meilleurs délais et les conteneurs jugés non pertinents ou mal utilisés seront retirés des circuits de collecte de la RIDT.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2018-1299**

6) **LIEU D'ENFOUISSEMENT**

a) **Étude avant-projet – Bâtiment administratif et d'entretien**

M. Maxime Groleau présente les résultats de l'étude d'avant-projet et les esquisses qui ont été préparés par Atelier 5, dans le cadre du mandat qui leur était confié.

Les objectifs de cette étude, pour la construction d'un nouveau bâtiment administratif et d'entretien au lieu d'enfouissement technique de la RIDT à Dégelis, étaient d'évaluer les besoins de la RIDT, les pièces requises et leur superficie, de voir les règles applicables par rapport au code du bâtiment en vigueur, de réaliser les esquisses et d'avoir un estimé des coûts reliés au projet

Les membres trouvent le concept et le visuel intéressants. Les coûts prévisionnels de construction, même s'ils sont importants, semblent être dans la moyenne de ce qui se fait actuellement.

Afin de pouvoir avancer dans les démarches avec ce projet, les membres proposent de former un comité de travail. Il est constitué de M. Yves Lebel, M. Stéphane Lepage (employé Rivière-Bleue), M. Jean-Guy Roussel et d'employés de la RIDT.

7) **VARIA**

M. Gilles Garon demande aux membres s'ils souhaitent ajouter des points au varia.

M. Gilles Pelletier demande à ajouter le point « Motion de remerciements à M. Gilles Garon »

a) **Motion de remerciements à M. Gilles Garon**

Il est proposé par M. Gilles Pelletier, appuyé par M. Yves Lebel, de remercier M. Gilles Garon pour son implication depuis de nombreuses années au sein de la RIDT. Le conseil de la RIDT lui souhaite la meilleure des chances dans ses projets futurs.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2018-1301**

8) **PROCHAINE RENCONTRE**

- Pas de rencontre en juillet 2018
- Mercredi 22 août 2018
- Mercredi 19 septembre 2018
- Mercredi 17 octobre 2018
- Mercredi 21 novembre 2018
- Mercredi 19 décembre 2018

9) **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par M. Claude H. Pelletier de lever l'assemblée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2018-1302**

Gilles Garon, Président

Maxime Groleau, secrétaire-trésorier